Politique d'adhésion pour les majeurs

En adhérant à l'AAS Fresnes Tennis de Table :

- j'accepte que les photos réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées dans la presse écrite, dans les livres, sur le site internet du club, sur les réseaux sociaux sans donner lieu à compensation,
- je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance (chapitre I ASSURANCE cidessous) et de la possibilité de souscrire des garanties complémentaires,
- je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de la section Tennis de Table de l'AAS FRESNES.

I- ASSURANCE

L'inscription à l'AASFTT s'accompagne d'une prise de licence qui inclut une assurance souscrite auprès de la MAIF.

Ce contrat couvre:

- l'assurance Responsabilité Civile,
- l'assurance Recours et Défense Pénale.
- l'assurance Responsabilité Administrative,
- l'assurance contre les accidents corporels, l'individuel accident (peut-être facultative) et avec la possibilité en option de prendre des garanties complémentaires.

Pour La pratique du tennis de table :

- pendant les rencontres officielles, de sélection ou amicales, entraînements, séances d'initiation, école de tennis de table, stages organisés par la Fédération, les Ligues, les Comités départementaux ou les Clubs.
- Intersaison : les licenciés de la saison précédente sont garantis jusqu'au 15 octobre.
- Les réunions en relation avec les activités sportives.
- Les missions, permanences, nécessaires à l'organisation des manifestations sportives.
- Les trajets les plus directs effectués pour se rendre sur les lieux de ces activités ou manifestations et pour en revenir, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel, étranger à ces activités ou manifestations.
- Les participants non licenciés des épreuves promotionnelles organisées par la Fédération et ses organismes déconcentrés

Chaque assuré détenteur d'une licence en cours de validité peut étendre ses garanties en souscrivant à des options complémentaires en contactant la MAIF :

MAIF
16/18 Boulevard de la Mothe
54000 NANCY
Téléphone : 03.83.39.76.26
gestionspecialisee@maif.fr

II- INFORMATIQUE ET LIBERTE

Informatique : « La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent aux réponses faites au questionnaire d'inscription. Elle garantit un droit d'accès et rectification, pour les données vous concernant, auprès du secrétaire de l'association.

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne."

Date et signature :